

ACCÈS À LA FORMATION

La formation dans le cadre de l'apprentissage est une formation en alternance emploi-cours (environ 1 à 2 semaines par mois) et qui comprend du temps de formation pratique,

Cette formule est ouverte aux personnes ayant conclu un contrat d'apprentissage avec un employeur (privé ou public). **C'est au candidat de trouver lui-même un employeur.**

Cette formation est organisée par convention avec un Centre de Formation d'Apprentis :

L'Association pour le Développement de l'Apprentissage et des Formations aux métiers Sanitaires, Sociaux et médico-sociaux (A.D.A.F.O.R.S.S.).

Site internet du C.F.A. : www.adaforss.fr

Le projet pédagogique du CERPE

- Donner les moyens à toute personne motivée, d'entreprendre la formation qu'elle désire.
- Tout mettre en œuvre pour que les personnes gardent ou reprennent confiance dans leurs capacités à réussir et à devenir des professionnels compétents.
- Créer un cadre de travail personnalisé, accompagnant chacun dans sa démarche de formation et dans son inscription au sein d'un collectif.
- Faire le choix de la pédagogie active et institutionnelle centrée sur l'implication, la participation et la mutualisation des savoirs et des pratiques de chacun, l'engagement en formation.

La formation de niveau 6 (grade licence) est organisée sur 3 années (6 semestres universitaires, 180 ECTS). Elle comporte 1517 h d'enseignement théorique, dont 12 heures d'accompagnement individualisé, et de formation pratique,

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation s'organise dans une alternance entre temps de cours au centre de formation et temps de " formation pratique" sur des terrains d'exercice du métier d'Éducateur de Jeunes Enfants, auprès d'un professionnel diplômé, le plus souvent un Éducateur de Jeunes Enfants.

Il s'agit de rencontrer des professionnels dans l'exercice de leur métier.

Les contenus sont dispensés principalement par les formateurs permanents du C.E.R.P.E. ainsi que par des intervenants occasionnels, professionnels de terrain, et les enseignants-chercheurs de l'université PARIS 8

Les contenus sont organisés selon 4 axes thématiques (blocs de compétences) et sont mis en lien dans le cadre d'analyse des pratiques et d'initiation à la recherche action.

Ces contenus sont répartis en blocs de compétences de la manière suivante :

- **BLOC 1** – 504 heures
Concevoir et conduire un accompagnement socio-éducatif dans l'intérêt du jeune enfant et de sa famille
- **BLOC 2** – 504 heures
Favoriser et soutenir le développement harmonieux et l'épanouissement du jeune enfant
- **BLOC 3** – 252 heures
S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec les politiques de cohésion sociale
- **BLOC 4** – 245 heures
S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social

N.B. : Les candidats titulaires d'autres diplômes peuvent faire la demande d'allégement, elle sera examinée par la commission idoïne.

INSCRIPTION ET ADMISSION

Vous avez moins de 30 ans et vous êtes :

- ☐ **Lycéen et futur bachelier**
- ☐ **salarié**
- ☐ **Étudiant**
- ☐ **Inscrit au pôle emploi**

vous devez vous préinscrire sur la plateforme Parcoursup, selon le calendrier PARCOURSUP, à partir de janvier 2027,

- **Le coût de l'admission est gratuit**
- **Le Coût de la formation est pris en charge par le futur employeur**

Toutes les personnes dont le dossier aura été retenu seront convoquées pour une épreuve orale collective portant sur :

- Leur projet de formation,
- La faisabilité de la formation.

Les candidats doivent être titulaires :

- ❖ D'un baccalauréat ou un titre admis en équivalence ou,
- ❖ Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) ou,
- ❖ être titulaire d'un des diplômes suivants :

- -Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture.
- -CAP petite enfance,
- -Aide Médico-Psychologique,
- -Auxiliaire de Vie Sociale,
- -Accompagnant Éducatif et Social...)

et justifier de temps d'expérience professionnelle dans le champ de la petite enfance.

Pour cette dernière condition, une commission présidée par la direction du C.E.R.P.E. étudiera chaque dossier en vue d'une possible admission.

VALIDATION DU DIPLÔME

- Un contrôle continu des apprentissages
- Une épreuve conclusive nationale, composée d'un dossier d'analyse du parcours (25 à 30 pages) et d'une soutenance orale de 40 minutes.

Chaque unité d'enseignement validée attribue des crédits ECTS.

Un bloc de compétences est acquis dès que l'ensemble de ses unités est validé.

LE MÉTIER

L'Éducateur de Jeunes Enfants est parmi les travailleurs sociaux, le spécialiste de la petite enfance de la naissance à 7 ans. Son travail porte sur :

- l'Education,
- La prévention,
- Le travail en équipe,
- L'engagement dans la dynamique inter-institutionnelle.

Les EJE travaillent dans des structures aussi variées que les crèches, multi-accueils, jardins d'enfants, les services de l'enfance en difficulté (MECS, IME...).

C.E.R.P.E

52, rue Charles Tillon
93300 Aubervilliers.
01 48 34 67 26

Contact : **Myriam Altindagolu**

Email : cerpe@cerpe.info

Site internet : www.cerpe.info

Le CERPE est une Association loi 1901 qui a pour but de dispenser des formations dans le secteur sanitaire et social et de soutenir toute action au service de la petite enfance et du travail social.

A savoir pour les personnes en situation de handicap : En lien avec le référent handicap, des aménagements de la sélection, de la formation théorique et pratique ainsi que des épreuves de certification en vue de la diplomation, peuvent être organisés et accompagnés de manière individualisée. Contact : Jean-Marc BRUN

Le C.E.R.P.E est en partenariat avec l'Université PARIS 8 (Saint-Denis) au sein du Département Sciences de l'Éducation,

Nos partenaires :



**La formation d'Éducateur de
Jeunes Enfants
(EJE)
En Apprentissage**



**Le CERPE est habilité par l'ADAFORSS
en tant qu'Unité de Formation par
l'Apprentissage**



Siret : 314 152 018 00037